

dossier n° DP 021 210 21 B0014

Commune de Créancecy

date de dépôt : 21 mai 2021

demandeur : Monsieur Yohan PAUVERT

pour : La réfection d'une toiture et la construction d'un chenil

adresse terrain : 2 rue du Centre lieu-dit hameau de Baume, à Créancecy (21 320)

ARRÊTÉ

A2021-37

**d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy**

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 21 mai 2021 par Monsieur Yohan PAUVERT demeurant 2 rue du Centre lieu-dit hameau de Baume, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la réfection d'une toiture et la construction d'un chenil ;
- Sur un terrain situé 2 rue du Centre lieu-dit hameau de Baume, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 21 mai 2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'article UA6 du présent plan local d'urbanisme : Implantation par rapport aux voies et emprises publiques ;

Considérant que l'implantation du chenil , empiète sur toute sa longueur sur l'espace publique ;

ARRÊTE**Article unique**

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 10 juin 2021

Le maire



Johanne CHAPOTOT

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.